



N° 11-621-MIF au catalogue — N° 024

ISSN: 1707-0511

ISBN: 0-662-79675-6

Document analytique

Analyse en bref

L'impôt fédéral sur le revenu des particuliers : la part de chacun

par Patrice Martineau

Division des données fiscales
Immeuble Jean Talon, 8^e étage, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone: 1 800 263-1136



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada



L'impôt fédéral sur le revenu des particuliers : la part de chacun

Patrice Martineau

Comité de revue : John Flanders, Pat Grainger, Duane Hayes, Penny Hope-Ross, Christian Houle, et Philip Smith de Statistique Canada; Carl Gaudreault du Ministère des finances

Contribution spéciale : Éric Caron-Malenfant, Marc Frenette, Hung Pham, Linda Standish et Klarka Zeman

Rédacteur en chef : Yvan Gervais

Publication : Debi Soucy

Avril 2005

N° 11-621-MIF2005024 au catalogue

ISSN : 1707-0511

ISBN : 0-662-79675-6

Fréquence : irrégulière

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Service national de renseignements : 1 800 263-1136

Demandes par courriel : analysisinbrief-analyseenbref@statcan.ca

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2005

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada K1A 0T6.

L'impôt fédéral sur le revenu des particuliers : la part de chacun

Patrice Martineau
Division des données fiscales

Résumé

L'impôt sur le revenu des particuliers constitue la principale source de revenus pour le gouvernement fédéral. Il s'agit également d'un outil important dans le maintien d'un système fiscal équitable pour tous les Canadiens.

Le gouvernement fédéral utilise un système d'impôt sur le revenu des particuliers que l'on dit progressif. En théorie, les déclarants ayant des revenus élevés devraient payer en impôt une plus grande proportion de leurs revenus que les déclarants ayant de plus faibles revenus.

Mais qu'en est-il en réalité ? Quelle a été la part de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers payée par les différents déclarants, ceux ayant les revenus les plus élevés et ceux ayant les revenus les moins élevés, au cours des dernières années.

Dans cette étude, on analyse l'évolution du revenu, de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers et de son taux effectif d'imposition entre 1990 et 2002.

Aux fins de cette étude, les déclarants canadiens ont été divisés en trois groupes distincts, soient : les 10 % des déclarants ayant les revenus les plus élevés; la moitié des déclarants ayant les revenus les moins élevés; et un groupe incluant les 40 % restant que l'on appellera « les déclarants ayant les revenus intermédiaires ».

Les résultats sont concluants : les 10 % des déclarants ayant les revenus les plus élevés ont payé plus de la moitié de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers en 2002. De plus, leur part s'est accrue depuis 1990. Cette année-là, ce groupe de déclarants avait payé 46,0 % de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers, alors qu'en 2002, cette part a atteint 52,6 %. Cette hausse reflète l'augmentation plus rapide des revenus totaux de ce groupe par rapport aux autres groupes ainsi que la baisse moins marquée du taux effectif d'imposition de leurs revenus.

À l'opposé, la moitié des déclarants ayant les revenus les moins élevés a vu sa part de la ponction fiscale diminuer au cours de la période observée. Alors qu'en 1990, ce groupe avait payé 6,7 % de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers, cette proportion a décliné pour se situer à 4,4 % en 2002. En fait, ce groupe a payé moins d'impôt fédéral sur le revenu en 2002 qu'en 1990, et ce, malgré une hausse de ses revenus.

En ce qui concerne le taux effectif d'imposition, les déclarants ayant les revenus intermédiaires furent les grands gagnants. Pour ce groupe, ce taux est passé de 11,75 dollars à 10,14 dollars d'impôt fédéral payé par tranche de 100 dollars de revenu, une diminution de 1,61 dollar.

Globalement, entre 1990 et 2002, les Canadiens ont vu leurs revenus totaux augmenter plus rapidement que l'impôt fédéral sur ces revenus, l'impôt payé augmentant de 49,4 % alors que les revenus totaux enregistraient une hausse de 63,8 % au cours de la même période.

Ainsi, le taux effectif moyen de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers, c'est-à-dire le montant d'impôt payé pour chaque tranche de 100 dollars de revenu, a diminué de 1,07 dollar au cours de la période observée, passant de 12,25 dollars en 1990 à 11,18 dollars en 2002.

Les revenus ont augmenté plus rapidement que l'impôt

Entre 1990 et 2002, les Canadiens ont vu leurs revenus totaux¹ croître plus rapidement que la ponction du fisc fédéral sur ces revenus. Alors que l'impôt fédéral a connu une hausse de 49,4 % au cours de cette période, les revenus totaux ont augmenté de 63,8 %. (Pour alléger le texte, le terme « impôt fédéral » sera utilisé pour désigner « impôt fédéral sur le revenu des particuliers ».)

Cet écart est toutefois entièrement attribuable aux années 2001 et 2002, au cours desquelles les revenus totaux ont continué à augmenter tandis que l'impôt fédéral payé enregistrait une légère baisse.

Cette diminution de l'impôt fédéral payé entre 2000 et 2002 est notamment due à une baisse des taux marginaux d'imposition, le gouvernement fédéral ayant en effet réduit les taux d'imposition sur les revenus des Canadiens en 2001.

Les pertes en capital enregistrées à la suite de la chute des marchés boursiers observée au début des années 2000 ont également eu un impact à la baisse sur l'impôt fédéral payé par les contribuables canadiens.

Les revenus totaux des déclarants canadiens se sont accrus plus rapidement que leur impôt fédéral payé, de 1990 à 2002

1990=100

Année	Revenus totaux	Impôt fédéral payé
1990	100	100
1991	105	102
1992	108	103
1993	112	104
1994	122	105
1995	118	110
1996	122	115
1997	128	120
1998	135	125
1999	142	135
2000	155	155
2001	162	148
2002	165	148

Source : Banque de données administratives longitudinales, Statistique Canada.

Ainsi, les Canadiens ont vu le taux effectif de l'impôt fédéral, c'est-à-dire l'impôt payé pour chaque tranche de 100 dollars de revenu, diminuer au cours de la période observée.

1. Nous parlons ici de revenus totaux et non de revenu moyen. Ainsi, une partie de la hausse est attribuable à la croissance de la population observée. Le revenu moyen des déclarants canadiens a augmenté de 31,3 % au cours de la période observée.

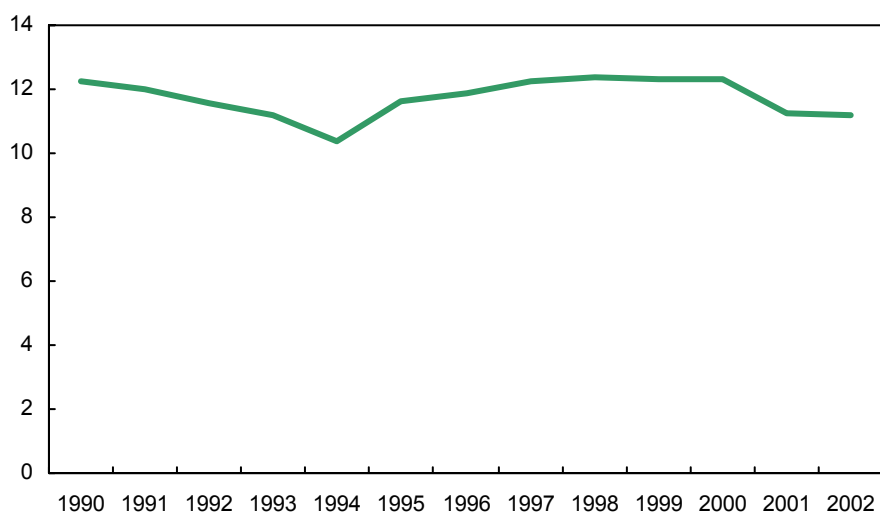
Les Canadiens ont payé en moyenne 12,25 dollars d'impôt fédéral pour chaque tranche de 100 dollars de revenu en 1990. En 2002, ce montant s'établissait plutôt à 11,18 dollars, une différence de 1,07 dollar.

Globalement, entre 1990 et 2002, le taux effectif de l'impôt fédéral s'est maintenu entre 11,00 dollars et 12,50 dollars payés par tranche de 100 dollars de revenu. Toutefois, la situation a été différente en 1994, alors que le taux effectif de l'impôt fédéral s'est chiffré à 10,37 dollars payés par tranche de 100 dollars de revenu.

Ce résultat en 1994 est dû à un changement apporté à l'impôt fédéral, en l'occurrence l'élimination de l'exonération pour gains en capital de 100 000 dollars. Cette modification a incité plusieurs déclarants à réaliser des gains en capital accumulés au cours des années précédentes. Le tout a eu un impact important sur les revenus totaux, sans toutefois affecter de façon importante le total de l'impôt fédéral payé.

Le taux effectif d'imposition pour les déclarants canadiens a enregistré un déclin entre 2000 et 2002

dollars payés en impôt fédéral par tranche de 100 dollars de revenus



Source : Banque de données administratives longitudinales, Statistique Canada.

Les 10 % des déclarants ayant les revenus les plus élevés ont payé plus de la moitié de l'impôt fédéral

Alors qu'ils ne représentent qu'un dixième de l'ensemble des contribuables canadiens, le groupe des déclarants ayant les revenus les plus élevés — plus de 64 500 dollars en 2002 — a assumé plus de la moitié de l'effort fiscal relatif à l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers en 2002. La part de l'impôt fédéral payée par ce groupe est passée de 46,0 % à 52,6 % entre 1990 et 2002.

Cette hausse est attribuable à deux éléments : une baisse du taux effectif d'imposition moins élevée que celle connue par les deux autres groupes de déclarants observés conjuguée à une hausse de la part des revenus totaux.

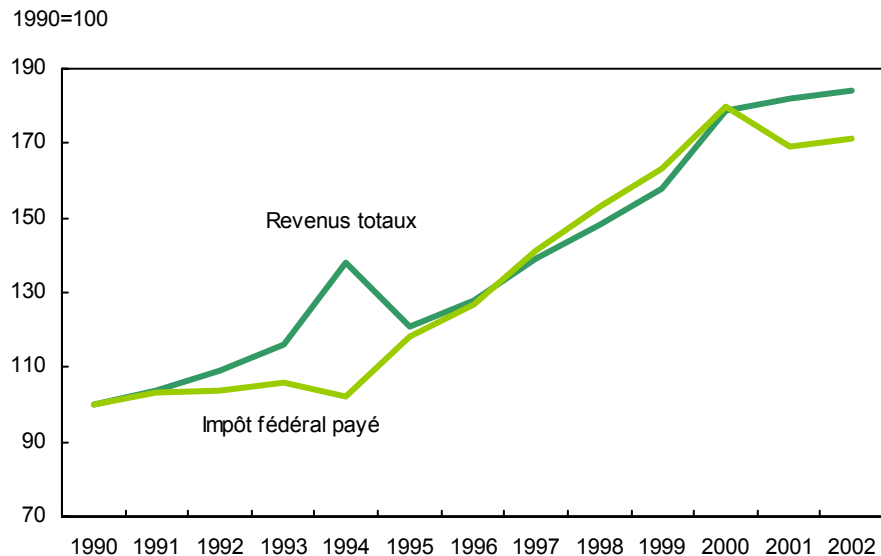
Avec 16,47 dollars d'impôt fédéral payés pour chaque tranche de 100 dollars de revenu, ce groupe est celui qui a été soumis au plus haut taux effectif d'imposition en 2002. Il s'agit cependant d'une baisse par rapport aux 17,79 dollars payés en 1990. Cette diminution de 1,32 dollar est toutefois inférieure à celles enregistrées par les autres groupes de déclarants.

Le groupe de déclarants ayant les revenus les plus élevés est le seul à avoir enregistré une hausse de sa part des revenus totaux, qui est passée de 31,7 % à 35,7 % entre 1990 et 2002.

Parmi les groupes de déclarants observés, ceux ayant les revenus les plus élevés sont également les seuls à avoir assumé une part de l'impôt fédéral supérieure à leur part des revenus totaux.

En 2002, leur part de l'impôt fédéral était de 52,6 %, ce qui était beaucoup plus élevé que leur part des revenus (35,7 %). Ils sont enfin les seuls à avoir vu cet écart augmenter au cours de la période de référence.

Les 10 % des déclarants ayant les revenus les plus élevés ont payé moins d'impôt fédéral en 2002 qu'en 2000, mais beaucoup plus qu'en 1990



Source : Banque de données administratives longitudinales, Statistique Canada.

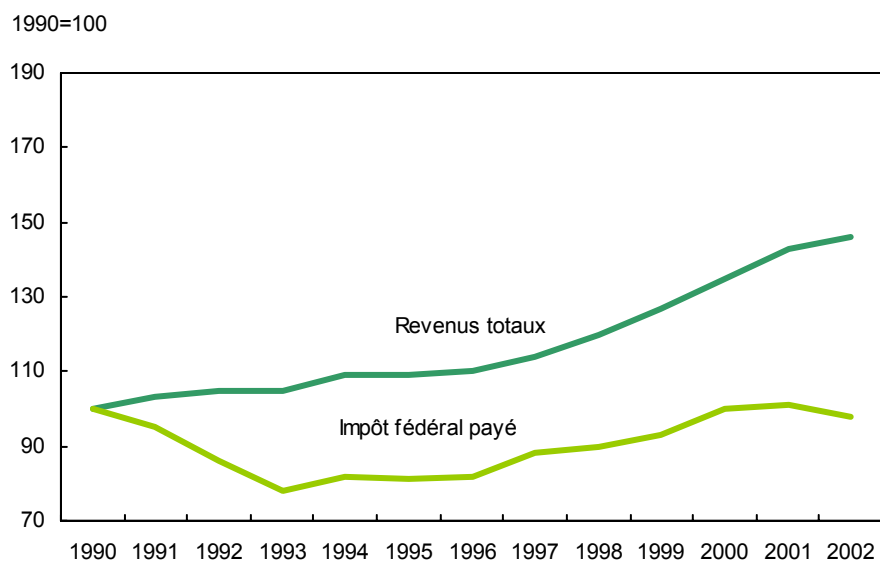
La moitié des déclarants ayant les revenus les moins élevés ont payé moins d'impôt en 2002 qu'en 1990

La moitié des déclarants ayant les revenus les moins élevés — 23 000 dollars ou moins en 2002 — a vu sa charge fiscale relative diminuer entre 1990 et 2002. Au cours de cette période, leur impôt fédéral payé a diminué de 2,0 %, tandis que leurs revenus augmentaient de 45,8 %.

Par conséquent, le taux effectif d'imposition de ce groupe est passé de 4,30 dollars en 1990 à 2,89 dollars en 2002, une différence non négligeable de 1,41 dollar. Leur part de l'impôt fédéral payée, quant à elle, a diminué de 6,7 % à 4,4 % au cours de la même période.

Ce groupe de déclarants a également vu sa part des revenus totaux diminuer au cours de la période observée, leurs revenus totaux ayant connu une hausse inférieure (+45,8 %) à celle enregistrée par l'ensemble des revenus des canadiens (+63,8 %). Leur part des revenus totaux est ainsi passée de 19,0 % en 1990 à 16,9 % en 2002.

Les 50 % des déclarants ayant les revenus les moins élevés ont payé moins d'impôt en 2002 qu'en 1990, malgré la hausse des revenus



Source : Banque de données administratives longitudinales, Statistique Canada.

Les déclarants ayant les revenus intermédiaires, les grands gagnants

Le groupe des déclarants ayant les revenus intermédiaires — les 40 % de déclarants se situant entre la moitié ayant les revenus les moins élevés et les 10 % ayant les revenus les plus élevés — est celui qui a vu son taux effectif d'impôt fédéral diminuer le plus entre 1990 et 2002.

Ce dernier est passé de 11,75 dollars à 10,14 dollars d'impôt fédéral payé par tranche de 100 dollars de revenu, une diminution de 1,61 dollar. Cette diminution est due au fait qu'au cours de la période observée, les revenus totaux de ce groupe de déclarants ont augmenté plus rapidement que l'impôt fédéral payé.

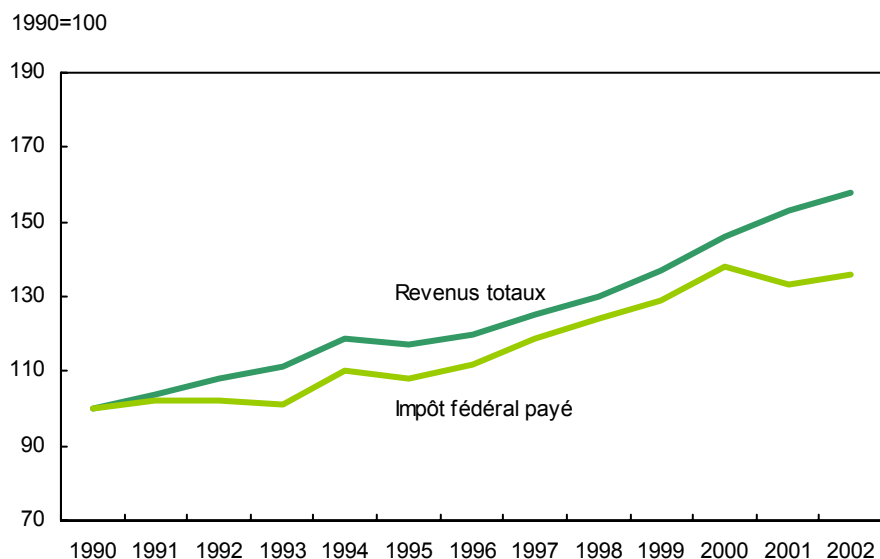
En effet, entre 1990 et 2002, leurs revenus ont augmenté de 57,5 %, alors que leur impôt fédéral payé enregistrerait une hausse de 35,9%.

À l'instar des déclarants ayant les revenus les moins élevés, ce groupe de contribuables a également vu sa part de l'impôt fédéral payée diminuer entre 1990 et 2002. Ce groupe a payé 43,0 % de l'impôt fédéral en 2002, en baisse par rapport aux 47,3 % payés en 1990.

Ce groupe de déclarants a également enregistré une légère baisse de sa part des revenus totaux au cours de la période observée. Cette dernière a atteint 47,4 % en 2002, alors qu'elle était de 49,3 % douze ans plus tôt.

Entre 1990 et 2002, leur part des revenus totaux est demeurée légèrement supérieure à leur part de l'impôt fédéral payée, sauf en 1994 où le contraire était observable.

Les revenus des déclarants ayant les revenus intermédiaires se sont accrus relativement plus que leur impôt fédéral payé entre 1990 et 2002



Source : Banque de données administratives longitudinales, Statistique Canada.

Une fiscalité plus progressive

Pour un même déclarant, l'impôt fédéral à payer tend à augmenter plus rapidement que le revenu. Résultat, le taux effectif d'imposition augmente avec le revenu. La fiscalité fédérale est ainsi considérée comme étant progressive.

En 2002, les 10 % des contribuables ayant les revenus les plus élevés ont payé en moyenne 16,47 dollars par tranche de 100 dollars de revenu alors que la moitié des contribuables ayant les revenus les plus bas payait 2,89 dollars. L'écart entre ces deux groupes était de 13,58 dollars.

Le groupe intermédiaire, payant en moyenne 10,14 dollars par tranche de 100 dollars, se situait entre ces deux groupes.

L'écart entre les deux groupes de déclarants aux extrêmes de la distribution des revenus est passé de 13,49 dollars en 1990 à 13,58 dollars en 2002. Selon cette mesure, la fiscalité est devenue effectivement plus progressive durant cette période de 12 ans.

Les écarts observables entre les taux effectifs d'imposition des différents groupes sont attribuables à deux facteurs principaux : la structure du calcul de l'impôt fédéral et le traitement différent que ce dernier réserve aux diverses sources de revenus.

En effet, avec notamment un crédit personnel de base et des taux marginaux d'imposition qui augmentent avec le revenu imposable, l'impôt fédéral est structuré de façon à imposer davantage

les déclarants aux revenus les plus élevés tout en réduisant la charge fiscale de ceux présentant de plus faibles revenus.

De plus, certaines formes de revenus, telles que les prestations d'assistance sociale et les versements nets des suppléments fédéraux ne sont pas imposables. Cette mesure tend également à réduire le taux effectif d'imposition des déclarants ayant les revenus les moins élevés, car c'est principalement au sein de ce groupe que l'on retrouve ce type de revenus.

Par contre, certaines sources de revenus comme les dividendes et les gains en capital, qui sont généralement plus importantes chez les personnes plus fortunées, ne sont pas imposées à leur pleine valeur, ce qui tend à réduire leur taux effectif d'imposition.

Tableaux sommaires

Taux effectif de l'impôt fédéral des différents groupes observés, Canada, 1990 et 2002

Groupes de revenu	1990	2002	Écart absolu
	\$ payé par 100 \$ de revenu		
La moitié des déclarants ayant les revenus les moins élevés	4,30	2,89	- 1,41
Déclarants ayant les revenus intermédiaires	11,75	10,14	- 1,61
Les 10 % des déclarants ayant les revenus les plus élevés	17,79	16,47	- 1,32
Total des déclarants canadiens	12,25	11,18	- 1,07 ¹

1. Ce résultat est inférieur aux baisses enregistrées par les trois groupes de déclarants observés. Ce phénomène statistique inusité (paradoxe de Simpson) est dû au changement important qui est survenu dans la distribution des revenus totaux entre les différents groupes.

Source : Banque de données administratives longitudinales, Statistique Canada.

Part de l'impôt fédéral payée par les différents groupes observés, Canada, 1990 et 2002

Groupes de revenu	1990	2002	Écart absolu
	%		
La moitié des déclarants ayant les revenus les moins élevés	6,7	4,4	- 2,3
Déclarants ayant les revenus intermédiaires	47,3	43,0	- 4,3
Les 10 % des déclarants ayant les revenus les plus élevés	46,0	52,6	6,6
Total des déclarants canadiens	100,0	100,0	0,0

Source : Banque de données administratives longitudinales, Statistique Canada.

Part des revenus totaux des différents groupes observés, Canada, 1990 et 2002

Groupes de revenu	1990	2002	Écart absolu
	%		
La moitié des déclarants ayant les revenus les moins élevés	19,0	16,9	- 2,1
Déclarants ayant les revenus intermédiaires	49,3	47,4	- 1,9
Les 10 % des déclarants ayant les revenus les plus élevés	31,7	35,7	4,0
Total des déclarants canadiens	100,0	100,0	0,0

Source : Banque de données administratives longitudinales, Statistique Canada.

Source de données et méthodologie**Source de données**

Les données utilisées dans le cadre du présent article proviennent de la Banque de données administratives longitudinales (BDAL), unique à Statistique Canada. La BDAL constitue un échantillon annuel représentatif des déclarants canadiens. Elle comprend 20 % des déclarants et les données proviennent des déclarations fiscales T1 de chaque individu.

Les données observées réfèrent aux années fiscales 1990 à 2002. Cette période a été sélectionnée en fonction de la disponibilité et de la comparabilité des données, l'introduction en 1990 du crédit d'impôt remboursable pour taxes sur les produits et services ayant entraîné une hausse importante du nombre de déclarants canadiens.

Groupes observés

Pour chacune des années, les déclarants canadiens ont été classés en ordre croissant selon leur revenu total. La population a ensuite été divisée en 10 déciles réunissant chacun 10 % de la population observée. Notons qu'un même déclarant peut avoir changé de décile au cours des années.

Afin de faciliter l'analyse et la présentation des données, certains déciles ont été regroupés afin de former trois groupes de déclarants :

- La moitié des déclarants ayant les revenus les moins élevés : réunit les déclarants formant les déciles 1 à 5.
- Les déclarants ayant les revenus intermédiaires : réunit les déclarants formant les déciles 6 à 9.
- Les 10 % des déclarants ayant les revenus les plus élevés : réunit les déclarants formant le dixième décile.

Ce regroupement des déciles a été effectué afin de mettre en évidence les tendances lourdes des données. Le premier groupe représente les déciles pour lesquels la part des impôts payés est nettement inférieure au poids des populations qu'elle représente. Ainsi, chacun des déciles 1 à 5 compte pour moins de 4 % de l'impôt payé alors qu'il représente 10 % des déclarants. À l'autre extrême, le troisième groupe représente seulement 10 % des déclarants, mais plus de 50 % de l'impôt payé.

Les paliers de revenu déterminant les groupes de déclarants

Année	La moitié des déclarants ayant les revenus les moins élevés	Les déclarants ayant les revenus intermédiaires	Les 10 % des déclarants ayant les revenus les plus élevés
1990	19 000 \$ et moins	de 19 001 \$ à 48 700 \$	plus de 48 700 \$
1991	19 100 \$ et moins	de 19 101 \$ à 50 000 \$	plus de 50 000 \$
1992	19 100 \$ et moins	de 19 101 \$ à 51 000 \$	plus de 51 000 \$
1993	18 800 \$ et moins	de 18 801 \$ à 51 500 \$	plus de 51 500 \$
1994	19 400 \$ et moins	de 19 401 \$ à 56 600 \$	plus de 56 600 \$
1995	19 000 \$ et moins	de 19 001 \$ à 52 700 \$	plus de 52 700 \$
1996	19 100 \$ et moins	de 19 101 \$ à 53 800 \$	plus de 53 800 \$
1997	19 500 \$ et moins	de 19 501 \$ à 55 400 \$	plus de 55 400 \$
1998	20 100 \$ et moins	de 20 101 \$ à 56 700 \$	plus de 56 700 \$
1999	20 900 \$ et moins	de 20 901 \$ à 58 400 \$	plus de 58 400 \$
2000	21 900 \$ et moins	de 21 901 \$ à 61 900 \$	plus de 61 900 \$
2001	22 700 \$ et moins	de 22 701 \$ à 62 800 \$	plus de 62 800 \$
2002	23 000 \$ et moins	de 23 001 \$ à 64 500 \$	plus de 64 500 \$

Source : Banque de données administratives longitudinales, Statistique Canada.

Fiabilité des résultats

Pour 2002, on estime les revenus, impôts et autres résultats de chaque portion représentant 10 % de la population (décile) à partir d'un échantillon d'environ 462 000 déclarants. Ainsi, les résultats d'une année entière proviennent d'un échantillon de plus de 4,5 millions de déclarants.

Pour les résultats impliquant un pourcentage, cette taille d'échantillon nous permet d'estimer la marge d'erreur due à l'échantillonnage à au plus 0,07 %, 19 fois sur 20. Dans ces conditions, tout écart entre deux proportions supérieur à 0,2 % peut être déclaré significatif sans avoir recours à d'autres tests plus sophistiqués.

Variables utilisées

Revenu total

Le revenu total comprend tous les éléments inclus à la ligne 150 (sauf les pensions alimentaires) du formulaire T1 général soit les revenus d'emploi, les revenus de commission, la pension de sécurité de la vieillesse, les prestations du Régime de pension du Canada (RPC) et du Régime des rentes du Québec (RRQ), les prestations d'assurance-emploi, les dividendes de sociétés canadiennes, les intérêts et autres revenus de placements, les gains en capital, les revenus nets de société de personnes, les revenus de location, les revenus d'un Régime enregistré d'épargne retraite (RÉER), les revenus provenant d'un travail indépendant, les indemnités pour accidents de travail, les prestations d'assistance sociale et les versements nets des suppléments fédéraux.

Sont également inclus les prestations familiales, les prestations fiscales pour enfants et les crédits d'impôt remboursables. Notons que pour les gains en capital et les dividendes, le revenu inclus est celui réellement enregistré et non celui imposable.

Impôt payé

Le montant utilisé correspond à la ligne 420 du formulaire T1 général de chaque déclarant, soit l'impôt fédéral net.

Notons que tous les résultats inclus dans le présent document sont en dollars courants.

Une sélection de changements fiscaux importants mis en place entre 1990 et 2002

Année financière 1994 — Élimination de l'exonération pour gains en capital de 100 000 \$

L'année 1994 constituait la dernière année pour laquelle les déclarants canadiens pouvaient disposer de la partie inutilisée de leur exonération pour gains en capital de 100 000 \$. Ce changement a incité plusieurs déclarants à réaliser des gains en capital accumulés sur divers types de biens au cours de cette année financière. Le tout a eu un impact non négligeable sur les revenus totaux des déclarants canadiens en 1994, sans toutefois affecter de façon importante le total de l'impôt fédéral payé.

Année financière 2000 — Réduction du taux d'inclusion des gains en capital dans le revenu imposable

En 2000, le taux d'inclusion des gains en capital dans le revenu imposable a été réduit à deux reprises. Il est passé de 75 % à 66,7 % pour enfin terminer l'année à 50 %. Ces réductions ont entraîné une baisse de l'impôt fédéral payé sur ce type de revenus.